

FORUMS POUR LES CONSOMMATEURS

CONTINUER LE SEVRAGE À DOMICILE FAUTE DE MOYEN FINANCIER POUR CONTINUER EN CLINIQUE

Par **Profil supprimé** Posté le 25/10/2018 à 12h16

peut-on continuer à suivre un sevrage à domicile avec l'aide d'un psy et de son médecin traitant car je suis actuellement en sevrage résidentiel et je n'ai plus les moyens financiers pour continuer dans cette clinique?

merci pour vos retour

Mds3466

5 RÉPONSES

patricem - 25/10/2018 à 16h03

Bonjour,

tout à fait. Et avec un addictologue en milieu hospitalier, c'est couvert à 100 %.

Et ne restez pas seul: AA ou autre, mais un accompagnement est un plus.

Courage,

Patrice

Profil supprimé - 25/10/2018 à 16h28

Bonjour Patrice,

Merci pour votre retour, peut être connaissez vous un milieu hospitalier dans le 91 pour que je me renseigne ?

Cordialement

Mario

patricem - 25/10/2018 à 16h45

Bonjour,

je ne suis pas dans le 91. Consultez les modérateurs ou la liste des CSAPA disponible sur ce site.

Patrice

Moderateur - 25/10/2018 à 16h56

Bonjour Patrice, bonjour mds3466,

@Patrice : merci 😊 J'ai pu donner l'information à mds3466 via le mail modérateur.

@mds3466 et à tout lecteur :

Alcool info service entretient la base de données nationale de toutes les structures de soins agréées et spécialisées dans les addictions.

Pour trouver une adresse et un type particulier de prise en charge (cure, postcure, sevrage en ambulatoire, sevrage hospitalier, etc.) il suffit d'utiliser notre rubrique "Adresses utiles" sur ce site (<http://www.alcool-info-service.fr/Adresses-utiles>) ou d'appeler notre ligne d'écoute au 0 980 980 930 (tous les jours de 8h à 2h, appel inclus dans les forfaits). Il peut être préférable d'appeler si votre demande présente certaines spécificités ou si vous ne savez pas bien ce que vous cherchez. Nos écoutants sont à votre disposition pour discuter avec vous de ce qui vous conviendrait.

Cordialement,

le modérateur.

Merci pour vos retour
Cordialement
